

Compte-rendu de la réunion du comité consultatif du 24 janvier 2014 – Maison de la fourme à Sauvain

Pièces jointes : powerpoint de la réunion et feuille de présence

Introduction de la réunion du Comité consultatif par Mme Herbertz, élue au Conseil régional Rhône-Alpes et Présidente du comité consultatif de la RNR suivie d'un tour de table

Bilan des actions réalisées en 2013

Investissements agropastoraux

Le plan de gestion validé en 2011 prévoyait des investissements agropastoraux chaque année.

En 2013, un chantier école de plusieurs jours a été réalisé en partenariat avec la MFR de Anse et a permis la restauration et la remise en eau, principalement, de rases aux Grands Chars (réparation de fuites par génie végétal) et sur le plateau de Renat (décapage d'une ancienne rase à sec), ainsi que la création de plusieurs mares d'abreuvement du bétail dans un parc de pâturage situé au bout du plateau de Renat et sur le Gros Fumé. Cela a été réalisé en parallèle d'un travail de caractérisation des cours d'eau par l'ONEMA et la DDT (Police de l'eau) qui apporte un appui technique et réglementaire à ce type de travaux.

Il est précisé que le système de rases qui permet d'apporter de l'eau, notamment dans les fumades, nécessite un entretien régulier, notamment dans les secteurs pâturés où les animaux affaissent les berges en venant s'abreuver ou par reprise naturelle de la végétation. Un gros travail reste à faire dans les prochaines années afin de restaurer et suivre l'ensemble du linéaire de rases.

En ce sens, des interventions de restauration de rases ont également commencé sur le Gros Fumé et à Colleigne. Elles devront être poursuivies en 2014-2015. Il sera également nécessaire de surveiller le bon écoulement des eaux dans la rase restaurée sur le plateau de Renat.

Enfin, un point d'eau a également été aménagé chez M. Veillon sous Pierre sur Haute afin de limiter le piétinement du bétail sur des secteurs où la végétation est particulièrement sensible.

Le chantier-école a également permis de poser des panneaux réglementaires de limitation de la circulation aux ayant-droits afin de faciliter la lecture de la réglementation. Ces panneaux, avec un contour en bois, s'intègrent relativement bien dans le paysage.

Concernant le ramassage de myrtilles (et donc la circulation motorisée pour se rendre aux lieux de cueillette) par des personnes n'étant pas des ayant-droits, il est précisé que ces derniers doivent avoir une autorisation des propriétaires pour cette activité.

La station météo a été mise en service en 2013. Malgré quelques difficultés de temps en temps, elle semble fonctionner correctement. Le CEN réfléchira à une



Gestionnaire

Conservatoire Rhône-Alpes
des Espaces Naturels
La Maison Forte
2, rue Vallières
69390 Vourles
Tél. : 04 72 31 84 50
www.cren-rhonealpes.fr



façon de faire profiter le plus grand nombre de personnes de ces données (via la future page internet de la réserve ?).

Concernant le suivi agro-pastoral, 18 parcs de pâturage sont concernés. Les agriculteurs ont été rencontrés et les parcs parcourus. L'objectif est de combiner vision environnementale et agronomique des parcelles, afin que leur utilisation soit optimisée dans les deux cas.

La Chambre d'agriculture de la Loire a rendu son étude technico-économique concernant la reprise souhaitée des parcelles en RNR par un agriculteur, suite au départ en retraite de l'exploitant principal actuel.

Il en découle deux conclusions principales : la faisabilité démontrée et le potentiel pour un projet d'installation en vente directe (aussi bien en viande qu'en lait) et la nécessité de disposer de terrains complémentaires, notamment pour le fourrage.

Précisions de la DDT concernant la hiérarchisation des éventuels projets de reprise

Pour qu'un exploitant exploite une parcelle agricole, il est nécessaire pour lui d'obtenir deux autorisations : celle du propriétaire et celle de l'administration.

Si plusieurs exploitants candidatent pour exploiter la même parcelle agricole, la DDT a très peu de marge de manœuvre pour l'attribution de l'autorisation à l'un ou à l'autre.

Les priorités sont définies par un schéma départemental : une installation est prioritaire sur un agrandissement et, dans le cas d'une installation, un jeune agriculteur sera prioritaire.

Ce schéma départemental n'inclut aucun critère environnemental. Ceux-ci peuvent être définis ensuite lors de la rédaction du bail.

En conséquence, les services de l'Etat préconisent que le travail de « recrutement » du futur exploitant soit réalisé par les propriétaires en concertation entre eux (éventuellement avec l'appui technique de la DDT), avec l'avis du comité consultatif, en amont de la commission départementale d'orientation agricole (CDOA). Le CEN pourrait présenter le dossier en CDOA.

Quoi qu'il en soit, la première étape est la dédite de l'exploitant actuel et il n'y a pas de certitude quant au moment où cela interviendra.

Ensuite, les candidatures devront passer par le CEN pour présentation aux propriétaires et au Comité consultatif et discussions en amont de la CDOA.

Il est également préconisé que les propriétaires puissent rencontrer les porteurs de projet.

La DDT informe enfin qu'il faut environ 4 mois pour traiter une demande d'autorisation d'exploiter (arrêté valable 1 an).

A la demande des propriétaires, la DDT produira une note pour expliciter la démarche et les délais nécessaires afin que ces derniers aient une vision plus précise du calendrier (cf. note transmise par la DDT en pièce annexe). Le CEN essaie de son côté de se mettre en relation avec l'exploitant concerné afin de préciser les échéances et travaille sur 2014 à une proposition de bail pour le repreneur.

Suivis scientifiques et inventaires

- Inventaire de la microfaune aquatique : étude confiée au bureau d'étude Grèbe. Cette étude a permis de confirmer le caractère particulier des milieux aquatiques de la RNR : eaux fraîches de bonne qualité. Deux espèces intéressantes ont été trouvées, ainsi que des peuplements assez particuliers, riches en plécoptères, liés aux eaux relativement acides.
- Inventaire piscicole confié à la fédération de pêche de la Loire : présence de populations naturelles de Truite fario, absence du chabot, probablement liée au fait que les milieux sont relativement cloisonnés.



Concernant la Truite, les densités sont fortes et on retrouve des poissons de petite taille jusqu'à assez haut en altitude. La Truite la plus grosse faisait 31 cm de long et a été pêchée entre le Gros Fumé et le Gourd des Aillères. Cet inventaire confirme la qualité de l'eau exceptionnelle (pas de source de pollution) qu'indiquait l'inventaire précédent. Enfin, des prélèvements ont été réalisés pour des études génétiques pilotées par la Fédération de Pêche dont il s'agira de récupérer les résultats ultérieurement.

Concernant la question de l'Ecrevisse à pattes blanches, elle n'a probablement jamais été présente sur la RNR, son optimum se situant plus bas en altitude.

La Fédération de pêche insiste sur la nécessité de bien prendre en compte ces populations de poisson lors des travaux sur les rases.

- Caractérisation des cours d'eau : l'objectif était de déterminer quels écoulements étaient à considérer comme des cours d'eau et quels écoulements pouvaient être considérés comme des « fossés ».
Trois jours de terrain ont été réalisés conjointement CEN/ONEMA/DDT-Police de l'Eau. Cela a donné lieu à d'importants débats sur la définition d'un cours d'eau. Globalement, la première approche consisterait à considérer la plupart des écoulements de la RNR comme des cours d'eau (y compris ceux qui seraient d'origine anthropique) du fait de l'existence d'un lit de rivière (graviers, sables...) bien installé et favorable à la vie aquatique. Un retour de l'administration est attendu sur 2014.
L'objectif serait d'harmoniser les définitions et d'aboutir à un arrêté départemental précisant quels travaux sont possibles et comment les réaliser.
- Suivi des bryophytes : réalisé par le Conservatoire botanique national Massif central, il concerne deux espèces patrimoniales : *Sphagnum fuscum* et *Sphagnum affine*. L'objectif est double : surveiller l'état de conservation des populations de ces espèces et décerner d'éventuels impacts du changement climatique.
Concernant *S. fuscum*, les populations sont restées stables entre le premier suivi de 2011 et le suivi réalisé en 2013. En revanche, *S. affine*, dont il s'agit de l'unique population des Monts du Forez, a subi les impacts du piétinement des troupeaux et de l'érosion des berges qui en découle. En conséquence, il sera nécessaire si possible dès 2014 de mettre en exclos de pâturage les populations de *S. affine* identifiées.
- Inventaires floristiques complémentaires sur les milieux forestiers et sur les espaces des étages montagnards supérieurs et subalpins : étude réalisée par le CBNMC. Elle a permis d'enrichir la liste des espèces de la Réserve notamment dans des taxons dont l'identification est délicate.
Il serait intéressant de prévoir un inventaire des bryophytes (mousses et sphaignes) de la zone subalpine.
- Suivis de végétation réalisés chaque année par le CEN Rhône-Alpes. Depuis 2012, un nouveau type de suivi visant à obtenir une image de la



mosaïque de végétation a été mis en place. Ce suivi consiste en l'implantation de transects de 500 m sur lesquels des relevés sont effectués tous les 5 m.

- Inventaire des micromammifères et du Campagnol amphibie réalisé par la FRAPNA Loire. Concernant le Campagnol amphibie, des indices de présence ont été relevés sur 66 % des chenaux parcourus, ce qui fait de la population de la Réserve de Colleigne une très belle population. La FRAPNA indique qu'il serait intéressant de suivre l'occupation de l'espace par le Campagnol dans le temps.
Le piégeage (avec des pièges non létaux) n'a pas donné de bons résultats : 1 seul individu de Campagnol souterrain a été capturé. Plusieurs explications sont envisageables : les populations de micromammifères connaissent des cycles importants avec parfois des niveaux très bas et le printemps pluvieux a pu engendrer l'inondation des galeries de micromammifères ce qui a pu impacter fortement les populations. Il serait en conséquence nécessaire de reprogrammer cette étude dans de meilleures conditions, notamment climatiques.

Pédagogie et surveillance de la RNR

La FRAPNA est missionnée pour réaliser des animations pédagogiques auprès des écoles du secteur et des formations professionnalisantes.

Quarante deux demi-journées de sensibilisation ont été réalisées en 2013, avec le programme suivant : présentation des hautes-chaumes, évolution, intérêt et fonctionnement des tourbières, sorties sur le terrain.

La surveillance de la Réserve est réalisée par l'ONF. Douze journées de surveillances ont été réparties sur 20 dates. Comme chaque année, la propreté du site a été notée. Aucune infraction n'a été relevée. Par ailleurs, l'ONF trouve que les panneaux réglementaires mis en place améliorent la compréhension de la réglementation.

Des rumeurs circulent sur une possible désaffectation de la base militaire de Pierre-sur-Haute. Quelque soit l'utilisation future de cette base, il est nécessaire que la circulation motorisée reste interdite sur la route qui permet d'y accéder.

L'ONF propose de signaler les véhicules des ayant-droits. En l'état actuel de la circulation, le comité consultatif décide de ne pas mettre en œuvre cette mesure qui lui paraît contraignante.

Communication

La première version du plan de gestion synthétique est distribuée aux membres du comité consultatif. Des remarques peuvent être envoyées au Conservatoire pendant 1 mois, puis la version finale sera rédigée.



Des réflexions sont en cours pour réaliser une page internet de la Réserve, ainsi qu'une lettre d'information qui pourrait être distribuée à Sauvain. On pourra s'inspirer du travail effectué sur d'autres Réserves, notamment la plus proche, la RNR des Gorges de la Loire.

Concernant la communication par voie de presse, le Comité consultatif trouve dommage qu'aucun article sur la Réserve ne soit paru dans le journal municipal. En effet, la Réserve ne doit pas se résumer à un problème d'exploitation agricole. Il s'agit avant tout d'un patrimoine naturel, culturel et humain remarquable à promouvoir auprès des locaux.

Par ailleurs, le comité insiste pour que des invitations soient envoyées systématiquement en amont aux journalistes locaux, à chaque fois qu'un événement concernant la Réserve se produit (réunion du comité consultatif par exemple), en prévoyant éventuellement un point presse. Certains journaux comme la Liberté, la Gazette ou le Progrès sont à cibler. D'autres acteurs sur le territoire comme le Syndicat mixte Lignon Anzon Vizézy (SYMILAV) peuvent être mobilisés comme vecteur d'informations.

Le comité consultatif est informé que la CALF effectue actuellement un travail sur la mise en tourisme des Hautes-Chaumes et qu'un possible cheminement pourrait passer par Renat sur les chemins existants. Si cela devait être le cas, il sera demandé à la CALF de faire une présentation en comité consultatif de la RNR.

Actions prévues pour 2014

Voir le diaporama.

L'Université de Saint-Etienne peut être contactée pour le volet archéologique (M. Cubizolle). Mme Rozier a également des contacts avec des associations d'archéologie.